



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 60.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	25	Pour : 25 Contre : 0

Date de la convocation : 7 juin 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. BOISSET. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. IGOUNET. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoir : M. VALMY à Mme PONS.

Absents excusés : MM. POUVILLON. VALMY. Mmes FABREGAS. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DEMANDE DE RETROCESSION DE CONCESSION DE CIMETIERE

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame LESAGE ont fait une demande de rétrocession et de remboursement de la concession 4/165 (caveau d'angle) qu'ils ont achetée au cimetière le 5 février 2008 pour 50 ans, lors du décès de leur fille. Or, ils ont quitté la commune en 2016 et ont de ce fait transféré le corps dans la commune de « Le HAILLAN » en Gironde.

Monsieur et Madame LESAGE proposent, après avoir fait retirer le monument, de rétrocéder cette case à la commune.

Il est proposé que la commune accepte la rétrocession de cette concession au prix de 720 €.

Cette concession ainsi rétrocédée pourra ensuite être vendue selon un tarif qu'il convient de fixer.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le règlement intérieur du cimetière du 24 février 2017,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : la concession funéraire n° 4/165 accordée à M. et Mme LESAGE pour 50 ans est rétrocédée à la commune au prix de 720 €.

Article 2 : de proposer cette concession à la vente au prix de 1 080 € pour une durée de 50 ans et de 648 € pour une durée de 30 ans.

-

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170614-14062017_60-DE
Reçu le 22/06/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,
L=SAINT ALBAN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140
22/06/2017



A U C A M V I L L E